

« *Tous les élèves partagent la même capacité d'apprendre et de progresser* »

Le quorum sur 24 (12+1) étant atteint (19 présents /18 votants), le conseil d'administration peut siéger valablement.
 M. Djemaoui, principal, ouvre la séance à 18h10.
 Mme Dejean, Gestionnaire, est désignée secrétaire de séance.

➤ **Point n°1 : adoption de l'ordre du jour modifié**

M. Djemaoui donne lecture de l'ordre du jour modifié en point n°6 pour approbation et le porte au vote :

Présents : 19	Votants : 18	Pour : 18	Contre :	Abstention :
---------------	--------------	-----------	----------	--------------

➤ **Point n°2 : adoption du compte-rendu du CA du mardi 14 novembre 2017**

M. Djemaoui porte au vote l'adoption du compte-rendu du C.A mardi 14 novembre 2017

Présents : 19	Votants : 18	Pour : 18	Contre :	Abstention :
---------------	--------------	-----------	----------	--------------

➤ **Point n°3 : Délégation de signature au Chef d'Établissement**

Autorisation donnée au chef d'établissement d'engager les dépenses relatives aux marchés de l'établissement
 « En application de l'article R421-20 du code de l'éducation, le Conseil d'Administration donne délégation de signature au chef d'établissement pour la passation des marchés passés selon les procédures adaptées dans les conditions définies par l'article 28 du Code des marchés, dans la limite des crédits ouverts au budget, et dont l'incidence financière est annuelle. »

Présents : 19	Votants : 18	Pour : 18	Contre :	Abstention :
---------------	--------------	-----------	----------	--------------

➤ **Point n°4 : Budget 2018**

Le Principal présente le budget 2018 (dotation, contrat d'objectif et projet d'établissement)
 La dotation allouée à chaque collège, dans les deux services du budget principal de l'établissement (activités pédagogiques, administration et logistique) fait l'objet de déductions de 2 types :

- La partie conservée par l'établissement de la participation du service restauration aux charges de fonctionnement du collège (recettes perçues par le collège) : 25 412.03 €
- Les réserves supérieures au 2.5/12^{ème} du budget de fonctionnement 2017 (calculées à partir du compte financier de 2016) : 21 223.99 €

En fonction de l'ensemble de ces éléments, la dotation prévisionnelle pour l'exercice 2018 s'établit comme suit :

AP	ALO	TOTAL	DEDUCTIONS	DOTATION 2018
16 698.00 €	60 093.46 €	76 791.46 €	-46 644.46 €	30 147.00 €

- La dotation globale adoptée par l'assemblée départementale du Conseil Général de l'Essonne s'élève à 30 147.00 euros. Pour rappel la dotation 2017 s'élevait à 42 596 € et la dotation 2016 s'élevait à 51 898€.

Mme Dejean, gestionnaire, fait lecture et commente le « budget primitif de l'exercice 2018 », document en possession des membres du C.A.

M. Djemaoui porte au vote le budget 2018 arrêté à :

- 363 075.08 € en dépenses
- 348 088.31 € en recettes.

Le budget est présenté en déséquilibre de - 12 077.27 € prélevé sur fond de roulement pour équilibrer au plus juste le service ALO auxquels se rajoute - 2 909.50 € pour les amortissements réels.

Présents : 19	Votants : 18	Pour : 4	Contre :	Abstention : 14
---------------	--------------	----------	----------	-----------------

➤ **Point n°5 : Motion dotation de Fonctionnement 2018**

M. Djemaoui présente la motion demandée par l'équipe enseignante et les fédérations de parents d'élèves

Présents : 19	Votants : 18	Pour : 16	Contre :	Abstention : 2
---------------	--------------	-----------	----------	----------------

➤ **Point n°6 : Reconduction des tarifs des pertes et dégradations 2017-2018**

Mme Dejean, gestionnaire, informe les membres du C.A que les tarifs des pertes et dégradations seront reconduits pour l'année scolaire 2017-2018 :

- Carte de cantine : 5.00 €
- Carnet de correspondance : 5.00 €
- Livre :
 - o Année N+1 : prix d'achat du manuel - 25%
 - o Année N+2 : prix d'achat du manuel - 50%
 - o Année N+3 : prix d'achat du manuel - 80%
- Clef d'ascenseur : 5.00 €

Présents : 19	Votants : 18	Pour : 18	Contre :	Abstention :
---------------	--------------	-----------	----------	--------------

➤ **Point n°7 : Questions diverses**

Les parents d'élèves font remonter leur inquiétude et aimeraient connaître le point de vue des professeurs et de l'administration sur le harcèlement qui semble malheureusement avoir pris place dans notre collège. Certains parents ont contacté les fédérations pour décrire les soucis rencontrés par leurs enfants.

- ⇒ Monsieur Djemaoui, Principal, informe les membres du C.A de l'organisation de la semaine du harcèlement du 5 au 9 mars 2018 en partenariat avec les écoles.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Djemaoui lève la séance à 20h30.

Secrétaire de séance :
Mme Dejean
Gestionnaire



Président de séance :
M. Djemaoui
Principal